

E FOOT 38

PV N° 322



du jeudi 15 Decembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATIONS	7
COMMISSION D'APPEL	9
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL	16
COMMISSION DES REGLEMENTS	17
COMMISSION SPORTIVE	19
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	21
AMICALE DES EDUCATEURS	21
COMMISSION TECHNIQUE	22
COMMISSION DES TERRAINS	23

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

bec
bureau
équipement
conseil

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 13 DECEMBRE 2016

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances :

au club de l'US DOLOMIEU et à la famille de Madame AMANN Myriam, secrétaire générale du club, suite à son décès.

FERMETURE DU DISTRICT

Nous vous informons que les bureaux du District seront fermés du vendredi
23 décembre à midi au lundi 26 décembre à 13h30.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails

DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 10-11 Décembre 2016

Amende 32 €

ST SIMEON BRESSIEUX	4D
TOUR ST CLAIR	U17
LCA FOOT 38	U13
ST JOSEPH DE RIVIERE	4D
JARRIE CHAMP	U17

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Du 12 Décembre 2016

Amende 44 €

SUSVILLE MATHEYSINE	SENA8
---------------------	-------

RESULTAT INTERNET NON SAISI

Du 10-11 Décembre 2016

Amende 11 €

GRESIVAUDAN	U15A8
VOIRON MOIRANS	U151D

FM NON RETOURNEE

Du 3-4 Décembre 2016

Amende 75 €

CORBELIN	FEMA8
ST CASSIEN	FEMA8
ASCOL	FEMA8
CORBELIN	FEU15
ECHIROLLES	U15A8

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BAYLE M – GPT FURE ISERE – TREVISAN L. – BOZLAK K. – GUAGENTI M. – ECHIROLLES – ANR AKDIM K. – MOURAD CELIK – MIRIBEL – TEDESCO S. – LOUIS P. – ADEM I. – SPARAPANO P. – TREVAISAN L. – CHAARI W. – ABDELMOULA B. – PETERLE B. – FARKAS L. – PAPE MOR NDAO – SORI T. – MILED F. – DOS SANTOS – GIROUD M. – MORE C. – MOUIS F. – HAMILA S.

APPEL : ECHIROLLES - VAREZE

REGLEMENTS : RCA FUTSAL – BATIE DIVISIN – CROLLES – ECHIROLLES – BATIE MONTGASCON – ECHIROLLES – RCA FUTSAL – MANIVAL – SULEK A. - NUXERETE

COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Président : A. SERVE

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

DEVENEZ ARBITRE !

Prochaine Formation Initiale en Arbitrage :

Dates : Dimanches 08, 15 et 22 Janvier 2017 (3 journées complètes obligatoires)

Lieu : 38300 NIVOLAS -VERMELLE (Stade)

Infos et documents sur le site du DIF, rubrique Arbitrage – Formations.

À l'attention des arbitres du district :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

RAPPEL : Equipements en foot féminin

LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS (même strappés) EST STRICTEMENT INTERDIT, DE MÊME QUE LE PORT D'UN COUVRE-CHEF (foulard ou autre).

Des manquements relatifs ont été signalés et ont fait l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs). Des sanctions pourront être prises contre les arbitres qui ne respecteront pas et ne feront pas respecté le règlement.

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.



Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

Commission de Discipline : fiches navette, pris note.

Commission féminines : fiches navette, pris note, le responsable des désignations concernées regarde le problème.

COURRIERS CLUBS

LCA FOOT38 : Lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.

US. RO. CLAIX : Lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.

2 ROCHERS FC : Lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.

FC ST MARTIN D'URIAGE : lu et noté.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : En concertation sur les dates, avec la Ligue LAURAFoot.

COURRIERS Arbitres :

CHAARI Hassen : lu et noté.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN

Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 322 **JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions.

Courriers : FOUR, GIERES

Rapports reçus: Mrs : BENZEGHIBA Tofik, MORE Claude, BALDINO Cataldo, STAËS Estelle, BECHET Patrice, BOULORD Jean-Marc, BLANCHEFLEUR Bernard, CICERON Fabien

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

ZINE AHMED HEZAM	Du	28/11/2016	Au	26/12/2016
BUOSI Bernard	du	17/12/2016	au	17/12/2016

RECTIFICATIONS :

Samedi 10 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Excellence	CROLLES	BOURGOIN(2)	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de CROLLES

Dimanche 11 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
EXCELLENCE	VAREZE	ST MAURICE L'EXIL	REMLI Amar	Caisse de Péréquation

DESIGNATIONS :

Samedi 17 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe U 19	JARRIE CHAMP	MISTRAL	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 clubs
Coupe U 17	PONT DE CLAIX	GIERES	GUEDOUAR Ridha	Frais au club de Gières
U19_EXCELLENCE	EYBENS 2	LA MURETTE	MORE Claude	Frais au club de La Murette
U19_EXCELLENCE	MANIVAL	LA COTE ST ANDRE	REMLI Amar	Frais au club de La Cote Saint André
U19 1 ^{er} DIVISION Poule C	FOUR	RIVES	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club de FOUR
Coupe U 17	La SURE	RIVES	COTTIER Raphaël	Frais aux 2 Clubs
Coupe U 17	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	CROLLES	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 18 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Féminines à 11 EX	VOIRON-MOIRANS	ASF BOURBRE	CICERON Fabien	Frais aux 2 clubs
Promotion excellence Poule A	ISLE – D'ABEAU	ST MARCELLIN (2)	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
EXCELLENCE	FC 2A	ST MAURICE EXIL	BUOSI Bernard	Caisse de Péréquation

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 13/12/2016 RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 17: Appel du club de CROLLES- BERNIN de la décision de la Commission de discipline parue le 24/11/2016 PV N° 319.

Match: CROLLES BERNIN / GOUPEMENT SUD DAUPHINE – U17 - EXCELLENCE - MATCH DU 08/10/2016.

La commission : Met la décision en délibéré au mardi 20/12/2016.

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 18: Appel du club du VER SAU de la décision de la Commission de discipline parue le 01/12/2016 PV N°320.

Match : VER SAU / FC VAREZE - SENIORS - EXCELLENCE – du 20/11/2016.

La commission : Met la décision en délibéré au mardi 20/12/2016.



AUDITION DU MARDI 06/ 12 /2016

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°15: Appel du club des TURCS DE GRENOBLE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 02/11/2016, parue le 04/11/2016 ayant déclaré : **résultat homologué suivant le score acquis sur le terrain au moment de l'arrêt de la rencontre.**

Match : MANIVAL 3 / TURCS DE GRENOBLE 1 - SENIORS – 1ère DIVISION – POULE A – MATCH DU 22/10/2016
COUP D'ENVOI A 20H00.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA.

Présents : G. DENECHERE (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI.

En présence de :

- M. KOLBASI Maksut, Président du club requérant.
- M. KAYA Adnan capitaine du club requérant
- M. MAUGIRON Claude responsable administratif du club de Manival.
- M. DESSARTS Michel dirigeant du club de Manival.
- M. TOUITOU Mourad arbitre officiel de la rencontre
- M. BOULORD Jean-Marc, président de la Commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club des TURCS DE GRENOBLE interjette appel de la décision de la Commission Des règlements prise en sa séance du 02/11/2016, parue le 04/11/2016 ayant déclaré : **résultat homologué suivant le score acquis sur le terrain au moment de l'arrêt de la rencontre.**
 - Considérant qu'il ressort des explications du club de Manival que les rencontres de l'après- midi ont pris du retard, les U19 ont terminé leur match à 20h05.
 - Considérant que la tablette des U19 servait aussi pour le match séniors.
 - Considérant que le dirigeant présent avait des difficultés avec la tablette, c'était la première journée en troisième division pour la FMI.
 - Considérant que le match a commencé à 20h30, sans qu'une réserve ne soit déposée par le club des Turcs de Grenoble, ceux-ci acceptant de jouer la rencontre à 20h30.
 - Considérant que les dirigeants de Manival précise que l'éclairage s'arrête automatiquement à 22h30
 - Considérant que des arrêts de jeu, et une blessure du gardien des Turcs de Grenoble ont encore retardé la fin de la rencontre.
 - Considérant le rapport et les explications de Mr TOUITOU Mourad sur la coupure de l'éclairage à la 92 minute, le score étant de trois à trois, il restait à son chrono dix secondes à jouer, pensant que les deux clubs se contenteraient de ce résultat, il a spécifié match arrêté sur la tablette, en toute bonne fois.
 - Considérant que Mr TOUITOU Mourad a proposé de réduire la pause de moitié pour passer dans la tranche horaire, aucune des deux équipes n'en tenant compte en restant au « chaud » après la première mi-temps.
 - Considérant qu'un coup franc allait se jouer pour le club de Manival à la coupure de l'éclairage.

Par ces motifs :

La Commission confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club Des TURCS DE GRENOBLE.

Les frais de déplacements du club de MANIVAL sont à la charge du club Des TURCS DE GRENOBLE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°16: Appel du club du Canton de VINAY de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 23/11/2016, parue le 25/11/2016 ayant déclaré : **Match à jouer à une date fixée par la commission sportive.**

Match : VINAY / MANIVAL - U17- PROMOTION D'EXCELLENCE - POULE A – du 19/11/2016.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA.

Présents : G. DENECHERE (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI.

En présence de :

- M.DUNAND Christophe Co Président du club requérant.
- M. DEBON Marc, secrétaire du club requérant.
- M. MAUGIRON Claude responsable administratif du club de Manival.
- M. CAVAGNA Henri secrétaire du club de Manival.
- M. BOULORD Jean-Marc, président de la Commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de VINAY interjette appel de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 23/11/2016, parue le 25/11/2016 ayant déclaré : **Match à jouer à une date fixée par la commission sportive.**

Match : VINAY / MANIVAL - U17- PROMOTION D'EXCELLENCE - POULE A – du 19/11/2016.

- Considérant que le club de Vinay a envoyé par mail le tableau des rencontres sur son stade le 13/11/2016 à 12h15 à tous les clubs devant jouer à VINAY le 19/11/16 soit six jours avant le match.
- Considérant qu'un deuxième mail a été envoyé spécifiquement au club de Manival le 13/11/2016 à 12h18 précisant « pouvez-vous dire à votre coach des U17 d'être bien à l'heure, car nous avons nos U19 à 15h00 et n'avons pas d'éclairage. »
- Considérant qu'un troisième mail envoyé le 13/11/16 à 13h16 à tous les clubs jouant à Vinay précisant « rectification les U19 jouent à 15h00 à Vinay.
- Considérant que la commission des règlements a donné match à jouer, estimant la confusion possible entre les trois mails.
- Considérant que le correspondant de Manival a confondu les U17 et les U19, dans le doute, le club de Manival avait encore une semaine pour correspondre par téléphone ou par mail avec le club de Vinay pour l'heure de la rencontre.
- Considérant que les mails sont très précis sur l'horaire des U17, que dans le doute il y avait du temps pour se renseigner, manifestement une erreur du secrétaire du club de Manival doit être retenue. Considérant que sur le site du district de l'Isère, l'horaire de la rencontre est à 13h00.

Par ces motifs :

La commission d'appel infirme la décision de la commission des règlements.

La commission donne match perdu par forfait au club de MANIVAL.

VINAY quatre points trois buts. MANIVAL zéro point zéro but.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de MANIVAL.

Les frais de déplacements du club de VINAY sont à la charge du club de MANIVAL.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
DENECHERE Gilles



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Boulord match du 11 décembre

Mahoraise : Les vignettes vous ont été transmises en date du 11 octobre (7 vignettes)

Courrier de M.Rostaing éducateur du club de Mos3r : Lors du match U13 contre Creys Morestel en date du 3 décembre l'arbitre fait une erreur d'appréciation en sifflant un penalty en faveur de Creys Morestel. L'éducateur du club de Creys a demandé à son joueur de le tirer à côté de la cage. Beau geste sportif de l'éducateur de Creys, qui est un exemple à prendre.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 321 est sur le site pour toutes les catégories.

CONCERTATION

Le club de Pont de Claix est invité à une réunion de concertation le mardi 20 décembre à 18h30.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 319 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Fc2a, St Cassien, Virieu, Grésivaudan, Ascol, Ruy Montceau, Beaurepaire, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Batie Divisin, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizannes, Le Mottier, Turquoise, Bourg d'oisans, Frogès, Fontaine, Brezins, Faramans.

Listes transmises semaine 50 : Rachais,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Asp Bourgoin, Voiron-Moirans.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Présent(e)s: J.Issartel, Th Truwant, A Brault

NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS :

RO - CLAIX, Gérard Lambert, Marc Montmayer, VOUREY, ECHIROLLES, VER SAU, BOURBRE, MIRIBEL, HAUTE TARENTEISE, ESTRABLIN, VALLEE BLEUE, Nasri Riad

IMPORTANT :

Suite aux réunions d'avant saison, diverses propositions ont été proposées :

- 1 : proposition championnat U18F à 11: championnat inter district ?
- 2 : En séniors, les classements acquis lors de la saison 2016 / 2017 en championnat à 8 et à 11 sont retenus pour les championnats excellence et promotion en phase aller / retour dès septembre (gain de 4 ou 5 journées)

Réunion : Vendredi 13 janvier 2017 pour échanger sur ces possibilités

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U 13F

Les clubs pourront engager une équipe composée d'U13F et d'U12F (avec possibilité de faire jouer 3 U11F) pour disputer la finale départementale du CHALLENGE FESTIVAL U 13F qui aura lieu le 1 avril 2017. La commission se tient à la disposition de tous les clubs pour toutes précisions.

Les clubs souhaitant s'inscrire à ce challenge Festival U13F doivent adresser leur inscription par mail auprès de la commission

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

EXCELLENCE

Journée 4 du 04 12 2016

RO – CLAIX – VOIRON/MOIRANS reporté au 29 01 2017
BOUREY - E G 2F reporté au 29 01 2017

Journée 5 du 18 12 2016

RO – CLAIX- VOUREY reporté au 05 02 2017

Rappel : Au cours des matchs aller, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit prendre contact avec le club adverse pour l'inversion de la rencontre. De plus les responsables secteur sont à la disposition des clubs pour ces procédures d'inversion

PROMOTION

Journée 3 du 04 12 2016

U O P - CLAIX reporté au 29 01 2017



CHAMPIONNAT SENIORS A 8

EXCELLENCE :

Journée 4 du 11 12 2016

VAREZE - CORBELIN reporté au 29 01 2017

PROMOTION

Poule C du 11 12 2016

C V L 38 – BAS BUGEY reporté au 29 01 2017

CHAMPIONNAT U 15 F

Composition des poules pour la phase printemps

NIVEAU 1

G F 38, SUD ISERE, PONT DE BEAUVOISIN, NIVOLAS, NORD DAUPHINE, VALLEE DU GUIERS, CREYS MORESTEL 1, RACHAIS

NIVEAU 2

VILLEFONTAINE, CORBELIN, CREYS MORESTEL 2, L C A FOOT, 2 ROCHERS, ECHIROLLES SURIEUX, CROLLES, MOIRANS

Dates retenues pour ce championnat et la coupe :

Championnat : 11/03, 18/03, 25/03, 8/04, 29/04, 13/05, 10/06,

Coupe : 11/02, 15/04, 06/05. Finale de coupe le 17/06

CHAMPIONNAT U 18 F

Promotion poule B :

Journée 3 du 03 12 2016

MARTINEROIS – VALLEE DU GUIERS reporté au 17 12 2016

COUPE U 18 F

1^e tour du 12 novembre 2016

La rencontre NORD DAUPHINE – GPT SUD DAUPHINE se déroulera le samedi 17 Décembre 2016

Cette saison la coupe se fera selon la formule échiquier

IMPORTANT : en cas d'intempéries, les matches de coupe doivent être inversés sous peine de match perdu

COUPE FEMININES A11 - MONIQUE BERT

Courrier : HAUTE TARENTEISE

Inscription en coupe

COUPE U15F

Courrier : MOIRANS

Inscription : coupe et championnat

COUPE SENIORS F A 8 ISERE ET AMITIE

Un tour de cadrage se déroulera le 18 Décembre 2016

Prochain tour le 05 02 2017

FUTSAL

Le tour de coupe Futsal se déroulera soit le 22 01 2017
soit le 05 02 2017

Cette année une catégorie : U 18F et seniors F

IMPORTANT : pensez à retourner les feuilles de matchs dans les délais

Le Président
Jacques Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Présents : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :

foot-entreprise@isere.fff.fr

63. ASPTT 1 La Poste : noté. Modification terrain confirmée.

64. CD Varcès, ASPTT4 SFI, Les Anciens de l'ACREE et Air Liquide : notés, transmis à la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

NOTE AUX CLUBS

Terrain ASPTT 1 La Poste : match lundi à 20h45, stade Philippe Agud, rue Frison-Roche, Le Versoud (terrain synthétique).

RAPPELS

Saisie Résultats : les résultats sont à saisir sur Footclubs par le club recevant.

Secrétariat, Feuilles de Match : les feuilles de match sont à imprimer sur Footclubs par le club recevant (Compétitions / Editions et extractions / Rencontres / <Poule à sélectionner> / Feuille de match 1 exemplaire PDF / puis Travaux demandés). Important, en cas d'utilisation d'une feuille de match vierge, remplir impérativement : n° du match (facultatif si toutes les autres informations renseignées), compétition (Foot Entreprise), journée (ou tour si coupe), poule, date et heure du match et noms complets des équipes.

COUPE ISERE FUTSAL-ENTREPRISE

La coupe Isère Futsal Entreprise (phases de poule + Finale) aura lieu **samedi 04 février 2017** à partir de 14h30 au gymnase du Touvet-Terrasse (salle du Bresson, complexe sportif du Bresson, Le Touvet). Inscriptions dès à présent auprès du DIF, de la CFE ou de la Commission Futsal. Rappels : 10 joueurs maximum par équipe, 4 joueurs de champ + gardien par match, recommandé de prévoir au moins 7 joueurs par équipe pour la bonne tenue du tournoi.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. ASPTT 4 SFI – CD Varcès.

Jeudi 15/12/2016, 20h00. Montbonnot.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne.

Lundi 19/12/2016, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J07. GSE – Belledonne.

Lundi 09/01/2017, 20h00. Espagnac.

J07. CD Varcès – CEA 2 Grenoble.

Lundi 09/01/2017, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J07. CEA1 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 09/01/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J07. ASPTT 4 SFI – Air Liquide.

Lundi 09/01/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J07. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 09/01/2017, 20h45. Philippe Agud, Le Versoud.

J08. Belledonne – CEA1 ST.

Lundi 16/01/2017, 20h00. Espagnac.

J08. CD Varcès – GSE

Lundi 16/01/2017, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J08. CEA 2 Grenoble – ASPTT 2 ST.

Lundi 16/01/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 16/01/2017, 20h45. Philippe Agud, Le Versoud.

J08. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Lundi 16/01/2017, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8 :

En raison de l'arrêt ou non engagement d'équipes, pour l'intérêt du championnat, la CFE a défini un nouveau calendrier pour 2017 : matches aller/retour et « belle ». Pour la coupe, 2 poules de 4 équipes, avec matches de barrages pour les demi-finales. Les résultats des matches déjà joués sont conservés.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 13/12/2016

Présent(e)s : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



COURRIERS :

Racing Club Alpin Futsal : Transmis à la commission compétente

Ville d'Echirolles : Confirmation de la réservation du Gymnase Jean Vilar à Echirolles pour les finales féminines le dimanche 12 février 2017.

FC Mistral : Reçu l'AOP du gymnase Ampère.

Joga Futsal : Organisation d'un Stage Futsal – catégories U8 à U17 du 19 au 23 Décembre – gymnase Alphonse Daudet. Inscriptions et renseignements au 06.13. 23. 55.85

Futsal des Géants : Inscription de 2 équipes U13.

Arbre de Vie : Coupe de l'Isère - maintien de la rencontre Arbre de Vie 1 / JOGA 2 le vendredi 16 Décembre. Coup d'envoi du match 20h30.

Futsal Isle d'Abeau : Engagement de 1 équipe U13, 1 équipe U15 et 1 équipe U17

A.S Touvet-Terrasse : Date et lieu à déterminer pour la rencontre Touvet Terrasse 1 / Etoile Futsal Club 1 suite à la non mise à disponibilité du gymnase par la mairie du Touvet.

Coordonnée Responsable Championnat : **CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01**

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leurs résultats sur Footclubs.
Penser à téléphoner aux arbitres.

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par la mairie),
Merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

Ces informations doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET SENIORS FEMININES :

INFO : Le 1^{er} tour pour les catégories U13, U15, U17 aura lieu à MOIRANS le dimanche 8 JANVIER 2017 au Gymnase le VERGERON.

Pour cette saison, la catégorie U18 Féminine évoluera en Coupe Séniors Féminine.

Les clubs intéressés par la Coupe Départementale Futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 23/12/2016.

USVO : 2 équipes U13 et 1 équipe U15.

F.Salle O. Rivois : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

R.C.Alpin Futsal : 1 équipe U13 et 1 équipe U17.

FC Crolles-Bernin : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

Futsal des Géants : 2 équipes U13.

Futsal Isle d'Abeau : 1 équipe U13, 1 équipe U15 et 1 équipe U17.

Claix F.C : 2 équipes U13, 1 équipe U15, 1 équipe U17 et 1 équipe Féminine.

Pays Voironnais : 1 équipe U13, 1 équipe U15 et 1 équipe U17.

Futsal Picasso : 1 équipe séniors Féminine.

**COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS :**

Tirage au sort des ¼ de finales effectué par Mme MUFFAT-JOLY Marie Jeanne membre de la Commission Futsal le mardi 22/11/2016.

A jouer pour le 04/12/2016

Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : Le vendredi 16/12 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Vie et Partage 2 / A.J.F.Chasse sur Rhône 1 : Lieu et date à définir.

Futsal Isle d'Abeau / R.C.Alpin Futsal 1: Le dimanche 18/12 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : Journée 6

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Mistral Grenoble 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 1 : Le mardi 20/12 à 20h30 (Gymnase Ampère, Grenoble).

Matches en retards :

1° journée : Etoile Futsal Club 1 / Arbre de vie 2 : Le dimanche 18/12 à 15h00 (Gymnase Gérard Philippe, Fontaine)

RC Virieu Futsal / Etoile Futsal Club 2 : Le samedi 17/12 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).

A.J.F Chasse sur Rhône 2 / Touvet-Terrasse 2 : Le dimanche 18/12 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).

2° journée : Pays Voironnais 2 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : Le mardi 13/12 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CREATION DU CHAMPIONNAT FUTSAL U11 ET U13 :

Etoile Futsal Club : 2 équipes U11 et 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le dimanche de 13h30 à 18h00.

F.C Isle d'Abeau : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.

Pays Voironnais : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.

f. Salle O. Rivois : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau à définir.

Futsal des Géants 1 équipe U13 et 1 équipe U10 au futur championnat Futsal

La première journée aura lieu le dimanche 08/01 au gymnase Aristide Berges à SEYSSINET pour les catégories U11 et U13, 2 gymnases à votre disposition de 8h30 à 15h00.

Seules les équipes engagées et ayant licenciés leurs joueurs pourront participer.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Présents : MME STAËS, MM. BONO, BOULORD, MARTIN, REPELLIN, SEGHIER, VITTONI, PINEAU.

Excusés: CHAMBARD, ROBIN

COURRIERS

LA BATIE DIVISIN : nous ne pouvons donner suite à votre courrier, la démarche « poser une réserve » n'a pas été terminée. Le club visiteur n'a pas eu trace de votre réserve.

ECHIROLLES : le règlement «règles applicables au foot animation», onglet «foot animation» précise 3 (trois) U9 maxi en équipe U10-U11.

EVOCATION

N°139 : US CORBELIN 2 / CESSIEU 1 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE E – MATCH DU 11/12/2016.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de CORBELIN pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de CESSIEU, une demande d'évocation du club de CORBELIN, sur la participation du joueur HERBIN CONTAMIN Frédéric, licence n° 2578622298 susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de CESSIEU de lui faire part de ses observations avant le 20/12/2016, délai de rigueur.



DECISIONS

N°135 : FOC.FROGES 1 / GRESIVAUDAN – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 04/12/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FROGES pour la dire recevable : (joueurs mutés)
Après vérification de la feuille du match, il s'avère que 7 joueurs du club de AS GRESIVAUDAN possèdent une licence avec cachet mutation dont 7 mutés hors période.

Considérant l'article 30 des règlements généraux du District Isère football (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de AS GRESIVAUDAN pour en reporter le bénéfice au club de FROGES.

Le club de FROGES est crédité des frais de dossier.

Le club de AS GRESIVAUDAN est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°137 : FUTSAL ISLE D'ABEAU / RCA FUTSAL – FUTSAL – PROMOTION EXCELLENCE – MATCH DU 09/10/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de RCA FUTSAL pour la dire recevable :

Considérant que la ligue RHONE ALPES de FOOTBALL dans son PV du 10/10/2016 a déclaré l'équipe une de FUTSAL ISLE D'ABEAU, forfait général à compter du 06/10/2016.

Considérant que le district de l'Isère a déclaré dans son P.V. du 20/10/2016 l'équipe 2 de FUTSAL ISLE D'ABEAU, forfait général à compter du 06/10/2016.

Considérant que le bureau de la ligue a décidé lors de sa réunion du 24/10/2016 de réintégrer l'équipe 2 de FUTSAL ISLE D'ABEAU sans possibilité de montée en fin de saison.

Considérant que le match a eu lieu le 09/10/2016.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de FUTSAL ISLE D'ABEAU, (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de RCA FUTSAL (quatre points, trois buts).

Le club de RCA FUTSAL est crédité des frais de dossier.

Le club de FUTSAL ISLE D'ABEAU est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°140 : FC2A 2 / MANIVAL 2 – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 10/12/2016.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant l'article 23 – FORFAIT ;

Considérant que le club de MANIVAL ne s'est pas présenté au stade prévu et à l'horaire officiel programmé (PV 320, stades municipaux grenoblois).

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de MANIVAL, (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de FC2A (quatre points, trois buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06.31.65.96.77

SECRETAIRE

Estelle STAËS



COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 13/ 12 / 2016

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / B. Buosi / D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron

Excusés : J. Chambard / M. Hesni

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

ATTENTION : Un certain nombre de feuilles ou de résultats via la FMI, sont non transmis au district dans les délais. Veuillez noter que chaque feuille de match en retard entraîne une amende. Merci d'être plus vigilant.

Utilisation de Footclubs pour la saisie des plannings :

Suite à la présentation faite à l'AG de l'utilisation de footclubs pour la saisie des plannings, certains clubs se sont approprié l'outil. Par contre il est constaté que dans de nombreux cas le club adverse interrogé ne répond pas. La commission demande au club de répondre afin de confirmer la prise d'information, même si son accord n'est pas nécessaire

La commission profite du rappel de ces informations pour signaler que plusieurs demandes de clubs sont en cours et restent sans réponse. Il est demandé aux clubs adversaires des clubs demandeurs de répondre dans les meilleurs délais. Liste non exhaustive de clubs concernés pour donner leur réponse : St Georges de Commiers, Martinerois, Crolles, Varèze, Villeneuve, Rochetoirin

Nous rappelons aux clubs que les plannings des matchs doivent nous parvenir à N-1 et qu'en cas de litige sur l'heure de la rencontre, l'horaire officiel sera celui figurant sur le site du district.

Plannings arrivés tardivement non saisis : Nivolais, Saint André le Gaz et Saint Siméon.

U10 U10/U11 U 11

Reprise des plateaux le 11 Février.

Vous êtes priés de faire part de vos demandes (changement d'U10 en U11 inscription d'équipes supplémentaires ou suppression d'équipes etc.) **IMPERATIVEMENT pour le 12 Janvier 2017.**

U13

Courrier de Grésivaudan : L'amende concernée n'est pas pour le challenge Festival National, mais concerne votre équipe 2 (en challenge Festival Isère), qui recevait Villeneuve. Pour ce match, nous n'avons, ni feuille de match, ni feuille de défi jonglage

Reprogrammation au 18/02/2017:

Promotion excellence A: VALLEE GRESSE / GF38 3
1ere Division C : VALLEE GRESSE 2 / ASIEG

1ere Division D : SEYSSINET 4 / DEUX ROCHERS 3
2eme Division M : VALLEE HIEN 2 / VAREZE 2

U15 A 8

Pour la programmation de la 2ème phase il est demandé aux clubs de VEZERONCE-HUERT, MOIRANS et MARTINEROIS de confirmer leur inscription pour le 03/01/2017

Responsable : DAN MARCHAL Tél : 0624792638



U15

Courrier : MANIVAL dossier transmis à la commission des règlements du match FC2A / MANIVAL2

Reprogrammation des matchs :

1° Division C J1 : SEYSSINET4 / ECHIROLLES4 est reprogrammé au 15 /04/2017

J5 : BOURG D'OISANS/PIERRE CHATEL est reprogrammé au 15 /04/2017

Responsable : DAN MARCHAL Tél : 0624792638

U17

Promotion d'Excellence Poule A

Journée 12 du 10/12 Formafoot Bievre Valloire / Jarrie Champ, le club de Jarrie Champ nous signalant son forfait pour ce match

Journée 7 du 12/11/16, match St André le Gaz / Gpt Isère Rhodanienne: Suite à un échange de courriers, l'arbitre de la rencontre a confirmé à la commission éthique, le déroulement de la rencontre et le score de la rencontre. St André le Gaz gagne 4 à 0 contre Gpt Isère Rhodanienne

MOS 3Rivières : la reprise du championnat 1^{er} division poule D est le 11/02/17 et non en Mars 2017. Pour information, la coupe de l'Isère et la coupe Repêchage sont programmées le 05/02/17, le club de Villefontaine a un match programmé le 28/01/17 contre Isère Rhodanienne et ce même club a un match de retard le 21/01/17

Le match Villefontaine / Mos 3Rivières 2 reste programmé au 21/01/17

U19

Le 2° Tour de la coupe de l'Isère est consultable sur le site. Matchs programmés le 28 Janvier

SENIORS

4° Div A : Bourg d'Oisans disputant un tour de cadrage du challenge A. Dominguez ce dimanche 18 Décembre, la rencontre Turquoise Grenoble / Bourg d'Oisans est reportée au 26/02/17

Challenge A. Dominguez : Suite à accord des clubs, la rencontre Gières 2/ UO Portugal SMH 2 est avancée au samedi 17/12 à 18H00

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2016

Présents : M. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, DA CUNHA VELOSO.

Excusés : Mr SERVE, FRANZIN, FARRAT.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS D'ARBITRES DE LA SESSION D'OCTOBRE 2016

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Enregistré	Dossier médical incomplet
SEHAYEK Hedi	AM Tunisiens ST M d'Hères	OUI	OUI	X
BOUTELDJA Amine	As Fontaine	OUI	OUI	X
TRINH Van Thibaut	Asieg	NON	NON	
BESSEYAN Kylyann	Cs Nivolas Vermeille	OUI	NON	
ARRAHMOUNI Adam	Deux Rochers	OUI	NON	
FRANCOIS Louise	Fc Artas Charantonnay	NON	NON	
DARTOIS Vincent	Fc Crolles-Bernin	OUI	NON	
TRAORE Mamadou	Fc Echirrolles	NON	OUI	
ALBERTI Florian	Fc La Tour St Clair	NON	NON	
BONNAIRE Valentin	Fc La Tour St Clair	NON	OUI	
PILLITTERI Kevin	Fc La Tour St Clair	NON	NON	
DROGUET Theo	Fc Meyrié	NON	NON	
CHAIB DRAA Malik	Fc Vallée de Guiers	OUI	OUI	X
HADDAD Salem	Fc Vallée De La Gresse	NON	NON	
KEFS Aymene	Fc Vallée de La Gresse	OUI	NON	

AMICALE DES EDUCATEURS

L'amicale des éducateurs de football a organisé le lundi 21 novembre 2016 une réunion débat, au siège du district de l'Isère avec comme invité OLIVIER GUEGAN entraîneur actuel du GF 38 à cette occasion le coach du GF38, a pu exposer sa méthodologie sur l'entraînement et son projet de jeu mis en place cette saison. Ensuite un échange s'est instauré avec la vingtaine d'éducateurs présents à cette manifestation. Des échanges fructueux se sont poursuivis autour d'un buffet offert par l'AEF 38.

OLIVIER GUEGAN s'est vu également remettre par le président de l'amicale des éducateurs de l'Isère, JC GUILLAUD-MAGNIN, un cadeau de remerciement et de bienvenue à notre amicale départementale.

Un grand remerciement à tous les participants à cette réunion débat fort enrichissante pour tous.

Nous rappelons également que tous les éducateurs diplômés peuvent adhérer à notre amicale et ainsi participer à ce type d'actions.

Nous vous attendons nombreux pour les prochaines actions programmées pour 2017. Pour toutes nouvelles adhésions contacter le 06-98-31-35-42.



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 6 DÉCEMBRE 2016

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

FORMATION FUTSAL DECOUVERTE 16 DECEMBRE 2016

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Prénom	Club
ARCHI	Nabil	OC EYBENS
BENAOUN	Noureddine	F. C. CHAVANOZ
BENLAHRACHE	Mehdi	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CHARKAOUI	Youcef	F. C. CHAVANOZ
CHERDOUDI	Salim	SPORTEVENTS 26
COMMANDEUR	Adrien	C.S. NIVOLAS VERMELLE
DEBBAH	Fares	OLYMPIQUE RHODIA
HAMIDECHE	Karim	A. FUTSAL PONT DE CLAIX
HELAL	Wissem	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
HENNI CHEBRA	Shaineze	VIE ET PARTAGE
JACCON	Michael	VIE ET PARTAGE
MARQUES	Mailys	F.SALLE O. RIVOIS
MAGALHAES TEIXEIRA	Jorge	F. SALLE O. RIVOIS
MERIMI	Benyoubka	F.C. D'ECHIROLLES
ROUSSET	Jerôme	Candidat
SAFFI	Issa	F. C. CHAVANOZ
TALIB	Si Mohamed	RCA FUTSAL

Encadrement :

T. Bartolini Conseiller technique fédéral
D. Cazanove Educateur sportif
H. Laouar membre com. Technique

FORMATION GARDIEN DE BUT MODULE 1

La Formation Gardien de But Module 1 est programmée les 10 et 11 avril 2017 à Sassenage.

L'inscription est ouverte en ligne.

OBJECTIFS

Encadrer des jeunes dans le cadre de l'entraînement des gardiens de but.

PUBLIC CONCERNE

Licencié de la Fédération Française de Football

PRE-REQUIS

Etre licencié(e) FFF

Etre âgé de 16 ans et plus

PROGRAMME

L'éducateur, le public et le jeu

Identifier l'activité du gardien dans le jeu

Identifier les caractéristiques des différents publics en vue de développer un comportement pédagogique adapté

L'éducateur et l'entraînement

Maîtriser les différentes parties d'une séance (jeu, situation et exercice) et adapter ses interventions pédagogiques en fonction de la partie dans laquelle l'éducateur se trouve.

Présenter la démarche générale d'enseignement partant du jeu pour aller vers le gardien et retourner au jeu.

L'éducateur en situation

Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés

Maîtriser la démarche pédagogique

Maîtriser les méthodes pédagogiques inhérentes à chaque procédé d'entraînement

L'éducateur et l'accompagnement

Développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement et l'engagement des gardiens durant l'entraînement et le match

Connaître l'organisation des pratiques et proposer un coaching du gardien adapté

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

CLASSEMENT INSTALLATIONS SPORTIVES :

SEYSSINS – Stade JEAN BEAUVALLET1 – NNI
384860101

Transmettre à la CDTIS les Tests in-situ initiaux des performances sportives et de sécurité (**avant le 17/03/2017**)

SAINT GENIX SUR GUIERS – Stade de La FORET – NNI
732360101

Transmettre à la CDTIS les Tests in-situ initiaux des performances sportives et de sécurité (**avant le 18/03/2017**)

CLASSEMENT ECLAIRAGE :

CHIRENS (Stade intercommunal) pour confirmation éclairage 23/11

COUBLEVIE (Stade de LA DALMASSIERE) pour confirmation éclairage le 01/12

LA MURE (Stade Maurice LIRA) pour confirmation éclairage 05/12

ECLOSE (Stade municipal) pour confirmation éclairage 06/12

VISITE INSTALLATIONS :

TENCIN pour informations sur classement des installations sportives avec éclairage 25/11

ST LATTIER pour informations sur classement des installations sportives

CLASSEMENT ECLAIRAGE GYMNASE

VOIRON – Gymnase HALLE CHAMECHAUDE NNI
385639901

Eclairage moyen 198 lux – uniformité = 0.35 (non conforme)

Emini/Emaxi = 0.19 (non conforme)

Faire parvenir à la CDTIS le certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé.

COURRIERS ENVOYÉS :

- Mairies : AOSTE – ST MARTIN D'URIAGE – ST CASSIEN - GRENOBLE
- Clubs : ST MARTIN D'URIAGE - ASL ST CASSIEN

